

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
 Six mois, . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 9 — 02 — —
 1 — 33 — — soir,
 7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
 8 — 20 — —
 12 — 38 — —
 4 — 44 — — soir,
 10 — 30 — —
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

La question de l'extradition des communeux fugitifs continue à préoccuper les divers gouvernements européens. L'Association internationale a tout de suite compris, à l'attitude et au langage de M. Gladstone, que c'était en Angleterre qu'il lui était possible de rencontrer l'appui le plus efficace et le moyen de sauver ses amis vaincus à Paris. Aussi a-t-elle convoqué, mercredi dernier, un meeting d'ouvriers au siège de l'Association, à Londres, 256, High Holborn. Il s'agissait de décider si, à propos de la question de l'extradition, on ne ferait pas bien d'organiser une démonstration monstre à Hyde-Park. Presque tous les républicains socialistes d'Angleterre y étaient. M. John Stuart Mills s'est excusé dans une lettre qui ne trouve d'indignation que contre la répression nécessaire que l'on fait au nom de l'ordre à Paris. Il la qualifie d'« horreur » et d'« atrocité. » Quant aux crimes de la Commune et de l'Internationale, l'indulgent philosophe n'en dit pas un mot.

Après débat, il a été convenu qu'on enverrait une députation à M. Gladstone « pour lui demander de donner aux fugitifs français le droit d'asile en Angleterre, et pour le prier d'employer ses bons offices auprès du Gouvernement français en faveur des prisonniers de Paris. » Dans le cas où cette demande serait repoussée, une démonstration serait organisée pour le dimanche 10 juin. Il n'est pas étonnant, dès lors, que ce soit vers l'Angleterre que M. Victor Hugo se soit dirigé, après avoir été expulsé de Belgique.

Nous n'avons plus, quant à nous, qu'un vœu à formuler, c'est que l'Internationale, avec son cortège d'incendies, de meurtres, de destructions matérielles et sociales, élise définitivement domicile en Angleterre. Nous verrons alors ce qu'en pensera l'égoïsme britannique. Nous verrons aussi ce que deviendra cette sensibilité de cœur qui paraît avoir saisi subitement les dominateurs impitoyables de l'Inde et de l'Irlande à la vue de la répression de l'insurrection parisienne.

On lit dans le Gaulois :

Les administrations des chemins de fer de l'Est et du Nord sont occupées à préparer les services pour opérer, le plus rapidement possible, le transport de l'armée allemande dans la zone qui doit maintenant occuper. L'évacuation commencera probablement dans deux jours et sur une large échelle. Des ordres sont à peine donnés, et déjà les Prussiens ont retiré les avant-postes qu'ils avaient à Saint-Denis. La gare n'est gardée que par une seule sentinelle.

La France assure que Saint-Denis vient d'être évacuée par les Prussiens.

Les Prussiens ont évacué cette semaine la ville d'Andelys (Eure).

La commission pour la réorganisation de l'armée s'est réunie dans ses bureaux et, après une discussion des plus animées, a pris une résolution dont l'importance n'échappera à personne. Deux membres étaient en présence : l'un, dont M. Thiers passe pour être le partisan le plus pro-

noncé et qui veut, pour le service dans l'armée, le retour pur et simple à la loi de 1832. Les partisans de l'autre système, au contraire, s'inspirant d'idées plus libérales et plus égalitaires, jugent que la défense du territoire national est un devoir pour tous les citoyens, et qu'à ce titre tous doivent être astreints de servir dans l'armée.

Voici la liste des départements qui auront à élire des députés aux élections qui auront lieu le 25 juin, avec le nombre des députés à nommer :

Ain, 1 ; Aisne, 1 ; Alpes (Basses), 1 ; Alpes (Hautes), 1 ; Alpes-Maritimes, 2 ; Bouches-du-Rhône, 7 ; Charente-Inférieure, 2 ; Cher, 2 ; Côte-d'Or, 2 ; Côtes-du-Nord, 1 ; Dordogne, 1 ; Doubs, 2 ; Drôme, 2 ; Finistère, 3 ; Gard, 2 ; Gironde, 4 ; Hérault, 2 ; Ile-et-Vilaine, 3 ; Indre-et-Loire, 1 ; Isère, 1 ; Landes, 3 ; Loir-et-Cher, 1 ; Loire, 2 ; Loiret, 1 ; Lot-et-Garonne, 1 ; Mayenne, 1 ; Meurthe, 1 ; Morbihan, 1 ; Moselle, 3 ; Nord, 2 ; Orne, 1 ; Pas-de-Calais, 1 ; Puy-de-Dôme, 1 ; Pyrénées-Orientales, 1 ; Rhône, 1 ; Saône-et-Loire, 3 ; Savoie (Haute), 1 ; Seine, 18 ; Seine-Inférieure, 4 ; Seine-et-Oise, 4 ; Somme, 2 ; Tarn, 1 ; Var, 5 ; Vaucluse, 5 ; Vendée, 1 ; Vienne, 1 ; Alger, 2 ; Oran, 1 ; Guyane, 1.

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

Les deux lignes de chemin de fer de Paris à Versailles ont repris leur service habituel.

L'affluence des voyageurs est grande ; la circulation est entièrement libre ; les affaires reprennent à Paris.

— L'état-major général du maréchal Mac-Mahon estime à plus de 3,000 le nombre des fils de torpilles qu'il a été possible jusqu'ici de couper dans Paris.

— Il paraît que tout danger d'incendie n'a pas encore disparu. L'avis suivant en fait foi.

Il est expressément recommandé, à Paris, de ne point faire de feu dans les cheminées avant qu'elles aient été scrupuleusement visitées, la plupart d'entre elles ayant été noyées de pétrole par les fédérés dans tous les quartiers dont ils étaient maîtres.

— Le lundi, les employés du télégraphe, devant courageusement les troupes, se dirigèrent vers l'administration centrale du télégraphe, rue de Grenelle. Les communeux prirent la fuite, et l'Hôtel-de-Ville continua à envoyer ses dépêches, croyant les adresser à ses amis. — « Où en sont les affaires ? demande une première dépêche. — Les Versaillais approchent, répond-on. — Alors, réplique l'Hôtel-de-Ville, mettez le feu à la boutique et décampez (sic). » Inutile de dire le cas qu'on a fait de l'injonction.

— On vient de donner l'explication de la disette de tabac qui se produit en ce moment à Paris. Le bruit a couru, paraît-il, que les insurgés avaient empoisonné le stock des tabacs qui se trouvaient à l'entrepôt. En ce moment, plusieurs chimistes sont en train d'en faire l'analyse.

C'est là, croyons-nous, une pure mesure de précaution.

— On est allé faire une perquisition chez M. Rochefort, boulevard de la Madeleine.

Des cartouches explosibles, éclatant en les laissant simplement tomber sur le sol, ont été trouvées et enlevées.

Deux jours avant son départ, M. Rochefort était venu avec son fidèle Mourot, et avait déchargé une grande quantité de sacs d'argent. Il préparait les moyens de s'enfuir.

— Des ouvriers ont commencé à déblayer les ruines du Palais-Royal. Des travaux du même genre ont été commencés au ministère des finances.

— Plusieurs journaux « rouges » des départements publient l'avis suivant : « Le gouvernement de Versailles a l'intention d'appeler sous les drapeaux trois classes de la mobile. »

Nous sommes en mesure de déclarer que ce bruit est faux, absolument faux. Les habitants des campagnes, inquiétés par cette note mise en circulation pour décréditer le gouvernement de l'Assemblée, peuvent se rassurer complètement.

— On a arrêté mercredi dernier à la gare de Bayonne un individu signalé depuis Bordeaux, et qui avait revêtu l'uniforme des hommes d'équipe du chemin de fer. Cet homme a, dit-on, été expédié à Versailles.

— Le général Stoch, intendant de l'armée prussienne, vient d'être envoyé en France pour examiner les diverses plaintes sur l'alimentation des troupes d'occupation.

— Voici un fait qui prouve la puissance d'organisation de la révolution et ses ramifications partout. Des soldats arrivés d'Allemagne au camp de Satory nous ont raconté qu'en Prusse on leur avait dit que la révolution de Paris, faite par le haut commerce et la grande industrie, était juste et légitime, que par conséquent ils ne devaient ni obéir à Versailles, ni tirer sur leurs frères. Dans tout le trajet, depuis Besançon jusqu'à Versailles, on leur a tenu le même langage ; aussi, en arrivant, croyaient-ils que Paris avait raison. Heureusement il a suffi de l'arrivée d'un convoi de prisonniers pour leur ouvrir les yeux : en voyant les ignobles figures de tout ce gibier de bague et de potence, ils se sont dit : « Ah ! voilà ce qu'on appelle nos frères ; nous comprenons maintenant et nous tirerons des deux mains. » C'est ce qu'ils ont fait.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MANDEMENT

De Monseigneur l'Évêque d'Angers

ORDONNANT DES PRIÈRES PUBLIQUES

Pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.

CHARLES-EMILE FREPPEL, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères,

Dans le cours de nos visites pastorales, nous avons reçu de M. le ministre de l'instruction pu-

blique et des cultes la lettre suivante, à laquelle nous nous empressons de faire droit dès notre rentrée dans notre ville épiscopale.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Grandeur la résolution prise par l'Assemblée nationale dans sa séance du 16 mars, et qui est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, profondément émue des malheurs de la patrie,

» Décrète :

» Des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles, et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. »

Bien certaine que, depuis le commencement de la guerre civile, vous n'avez cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs, l'Assemblée a voulu, Monseigneur, s'associer à vos prières, en vous les demandant par un acte solennel, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la patrie.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
 Jules SIMON.

C'est là un noble langage. Nos Très-Chers Frères, et qui honore à la fois l'Assemblée nationale et le Gouvernement. Oui, sans doute, depuis le commencement de la guerre civile, nous n'avons cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs.

Dès l'origine de ces luttes fratricides, nous vous exhortions, il y a deux mois, à demander au Seigneur pour tous nos concitoyens « cet esprit de charité fraternelle qui atténue les dissidences, amortit le choc des opinions, dissipe les malentendus, apaise les ressentiments, et ramène au sein d'une nation la concorde et la paix. » Mais il fallait que la nation elle-même, dans la personne de ses plus hauts représentants, s'associât aux prières de l'Eglise, en s'inclinant devant la souveraineté de Celui qui tient dans ses mains le sort des peuples. C'est par de pareils actes, émanés des pouvoirs publics, qu'un pays attire sur ses enfants les miséricordes divines. Les grandes calamités appellent les grandes manifestations de la foi religieuse ; et nous ne pouvons qu'applaudir à ces belles paroles qui retentissaient, il y a quelques jours, dans l'enceinte où siègent les députés de la France :

« Dans tous les grands événements qui agitent le monde, disait l'honorable rapporteur de la proposition qui a déterminé le vote de la Chambre, les nations comme les hommes avouent leur impuissance, et cherchent un pouvoir supérieur qui les défende et les soutienne. Les peuples forts, qui allient la foi et la liberté, regardent le ciel et y découvrent leur véritable Sauveur. Les nations sans croyances le demandent à la terre, et n'y rencontrent que ces héros d'un jour qui les entraînent bientôt dans leur chute.

» Depuis trop longtemps Dieu a été oublié parmi nous. Il appartient à une Assemblée vraiment nationale de réparer cet oubli, de montrer au monde que la France reconnaît enfin la main qui seule peut la sauver.

» Ce vote est un acte de foi et déjà une prière. Il répond à ce cri qui s'élève du cœur de tout un peuple, le jour où d'une main il doit signer une paix douloureuse, et de l'autre il est obligé de combattre des enfants révoltés.

Et quel moment, N. T. C. F., que celui où ce cri

de détresse s'élève vers Dieu du cœur de tout un peuple ! Non, jamais, dans tout le cours de notre histoire nationale, pareille série de calamités n'était venue se déchaîner sur notre chère et malheureuse patrie. Après une paix aussi douloureuse que la guerre, nous commençons à respirer ; nos cœurs se rouvrent à l'espérance ; le commerce et l'industrie reprennent leur essor accoutumé ; tout rentre dans l'ordre, et la France repliée sur elle-même s'appliquait à guérir les plaies dont l'avait frappée un vainqueur implacable. Et voilà qu'une bande de scélérats cosmopolites, se ruant sur la capitale du pays, y donnait la main à tous les éléments de désordre que Paris renfermait dans son sein. Ah ! laissez-nous mêler nos douleurs personnelles aux sentiments d'horreur qu'a dû vous inspirer le dévouement de ce drame lugubre. Nous connaissions la plupart des victimes de ces épouvantables forfaits. L'estime et l'affection nous avaient rapproché d'elles pendant notre long séjour dans la capitale. Rien n'a pu trouver grâce devant les misérables qui viennent de livrer aux flammes la ville qu'ils tenaient sous le joug de la terreur, ni le caractère le plus sacré, ni les cheveux blancs, ni la vertu.

Des frères de la Doctrine chrétienne, qui n'avaient d'autres titres à leur rage sanguinaire que le dévouement le plus héroïque ; des prêtres, dont la vie tout entière avait été consacrée au soulagement des pauvres et des malheureux ; un magistrat éminent et des généraux qui, par leurs longs services, s'étaient acquis des droits à l'estime et à la reconnaissance publiques ; un archevêque, dont le patriotisme égalait le talent et la mansuétude, voilà les victimes qu'il fallait à ces bêtes fauves, nées de l'athéisme et de l'immoralité. Et dire qu'il s'est trouvé en province certains journaux où l'on dissimulait mal, nous ne disons pas assez, où l'on avouait hautement des sympathies coupables pour un mouvement insurrectionnel, qui, après avoir débuté par l'assassinat de deux généraux, devait finir par le massacre d'une partie du clergé de Paris ! Et dire que dans des documents d'une plus haute portée, l'on affectait de tenir la balance égale et de partager la responsabilité des événements entre une Assemblée issue des libres suffrages de la nation, et une tourbe de criminels, dont tous les actes étaient marqués au coin de la perversité la plus insigne !

O ignominie ! ô abaissement du sens moral ! ô triste résultat des doctrines anti-chrétiennes et matérialistes qui depuis un siècle ont ravagé notre pauvre pays !

Mais refoulons au fond de nos cœurs l'indignation que nous causent de pareils scandales. Imitons la charité de nos nobles victimes, qui tombaient en bénissant leurs bourreaux. Ah ! sans doute, au moment où ces monstres à face humaine épuisaient contre elles tous les raffinements de la cruauté, elles s'écriaient à l'exemple du divin Maître : *Pater, dimitte illis, nesciunt enim quid faciunt* : Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Il nous semble entendre ces paroles tomber des lèvres de ce vénérable curé de la Madeleine, auquel nous liait depuis vingt ans l'amitié la plus intime, et dont nous pouvons dire que jamais nous n'avons rencontré de prêtre

plus digne d'estime ni de respect. Il nous semble les entendre sortir de la bouche de ces saints religieux de la compagnie de Jésus, dont nous avons pu admirer la science et le dévouement infatigable ; et sans doute tels étaient aussi les sentiments de ce pieux abbé Seigneret, lévite de notre diocèse, et dont le talent et les belles qualités nous donnaient de si légitimes espérances.

Quand nous prononcions à Notre-Dame l'oraison funèbre de l'avant-dernier archevêque de Paris, eussions-nous jamais pensé que son digne successeur tomberait, à huit de là, sous les coups d'une poignée d'assassins ? O Paris ! puisse du moins le sang pur de ces nouveaux martyrs de la foi te laver des souillures sans nombre que le crime et la folie ont amassées dans ton sein ! Puisse-t-il être enfin le dernier versé, comme le disait en mourant cet héroïque Mgr Affre, victime, lui aussi, de nos discordes civiles !

Prions, N. T.-C. F., pour qu'il en soit ainsi. Ah ! si de telles leçons ne suffisaient pas pour ramener les coupables de leurs égarements, et pour rallier autour du drapeau de la patrie tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté, il faudrait désespérer du salut de la France. Mais non, nous en avons le ferme espoir, cet acte de foi solennel en la divine Providence, ces prières publiques demandées par la plus haute Assemblée du pays, arrêteront le mal dans son cours, fléchiront la colère du ciel justement irrité par tant de crimes, et ramèneront parmi nous la concorde et la paix.

Et comment ne pas nourrir cette douce confiance, à la vue des éléments de force et de vitalité que renferme notre pays ? Nous venons de faire la visite d'une partie de notre diocèse, et si les événements n'avaient répandu un nuage de tristesse sur ces fêtes improvisées, notre cœur eût été inondé de joie. En présence de ces populations si viriles, si honnêtes, si laborieuses, dont les démonstrations de foi et de respect nous touchaient jusqu'aux larmes, nous nous sommes demandé plus d'une fois comment, avec de pareilles ressources, la France avait pu tomber si bas.

Non, rien n'est perdu, N. T.-C. F., si la foi chrétienne conserve son empire sur la très-grande majorité de la nation, si les ouvriers des villes et les habitants des campagnes ferment l'oreille aux sophistes qui s'acharnent à ruiner leurs croyances et leurs mœurs, et si un gouvernement aussi ferme qu'intelligent s'applique sans relâche à prémunir la société contre le retour des entreprises démagogiques qui viennent d'ensanglanter une fois de plus la capitale de la France.

Parmi ces jours de deuil et de tristesse qui vont se prolonger avec les nouvelles de plus en plus détaillées sur la catastrophe de Paris, il y en aura du moins un qui remplira de joie la chrétienté tout entière. Le 16 juin prochain, Notre Saint-Père le Pape aura accompli la vingt-cinquième année de son pontificat. Ce jour-là, sur tous les points du globe, des prières s'élèveront vers le Ciel pour remercier le Seigneur d'avoir, par une exception unique, prolongé au-delà du terme ordinaire un pontificat qui occupera une des premières places dans l'histoire de l'Eglise.

Jamais, sous aucun des successeurs de saint

Pierre, on n'aura vu la doctrine chrétienne s'affirmer avec plus de force ni l'unité catholique se manifester avec un éclat plus merveilleux. Et comme le malheur est ici-bas le couronnement habituel des grandes vertus, jamais aussi les épreuves de l'adversité n'auront fait resplendir davantage la majesté du pontificat suprême. A travers les faiblesses et les défaillances du temps présent, le monde civilisé aura pu contempler, plus d'un quart de siècle durant, un vieillard investi du double caractère de pontife et de roi, inaccessible à la peur non moins qu'à la flatterie, opposant à la force brutale le calme de la conscience et la sainteté du droit, ne se prêtant à aucune transaction avec la violence ni le mensonge, et profitant de chaque nouvel outrage pour proclamer de nouveau, sous les yeux d'un monde indifférent ou hostile, les principes du vrai et du bien, les lois invariables de la morale, les maximes de l'équité et de la justice.

Spectacle incomparable, et bien fait pour consoler nos cœurs et forcer l'admiration de nos adversaires eux-mêmes. Prions, N. T.-C. F., afin que le Seigneur continue à réjouir son Eglise en nous conservant longtemps encore notre Père bien-aimé, et que la réintégration du Saint-Siège dans tous ses droits coïncide avec la restauration pleine et entière de la France catholique.

A ces causes,

Après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les chanoines du chapitre de notre église cathédrale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale auront lieu à la cathédrale, le dimanche de la Trinité, 4 juin, à midi précis. Nous nous proposons d'y inviter les autorités judiciaires, civiles et militaires de notre ville épiscopales. Elles se feront le même jour dans les autres églises d'Angers, à l'issue de la messe paroissiale.

Art. 2. On chantera le psaume *Ad te levavi oculos meos in montes*, avec l'oraison *Deus, refugium nostrum et virtus*, et le psaume *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, avec l'oraison *Deus, a quo sancta desideria*, suivie du verset trois fois répété *Parce, Domine*.

Art. 3. Les mêmes prières auront lieu dans les autres paroisses du diocèse le dimanche 11 juin, à l'issue de la procession de la Fête-Dieu. Pour qu'elles aient le caractère d'un acte public et national, MM. les Curés auront soin d'y inviter les autorités civiles de leurs paroisses.

Art. 4. Pendant toute l'octave de la Fête-Dieu, on chantera au salut du Saint-Sacrement, immédiatement avant le *Tantum ergo*, le psaume *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, avec l'oraison *Deus, a quo sancta desideria*.

Art. 5. Le mardi 6 juin, il sera célébré dans l'église cathédrale, à dix heures du matin, un service funèbre pour Monseigneur l'Archevêque de Paris et les membres du clergé et des communautés religieuses de la capitale, massacrés en haine de la religion.

Nous invitons tout le clergé de la ville, toutes

les communautés religieuses et les pieux fidèles à venir assister à l'office, que nous nous proposons de célébrer nous-même pontificalement.

Art. 6. Le jeudi 15 juin, veille du 25^e anniversaire de l'élection de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, et le vendredi 16, aux heures de l'Angelus, on sonnera toutes les cloches dans les paroisses de notre diocèse. Nous désirons que ce jour-là une messe soit célébrée dans toutes les églises et chapelles, aux intentions du Souverain-Pontife, et nous exhortons nos chères filles des congrégations religieuses à faire la communion pour la conservation des jours de notre Père commun.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la messe paroissiale, ainsi que dans les chapelles des séminaires, collèges, hospices et communautés religieuses de notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Angers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire-général de notre évêché, le 31 mai 1871.

† CHARLES-EMILE, évêque d'Angers.

Une question du plus haut intérêt a été tranchée par le ministère de la guerre, dans le sens indiqué, du reste, par la loi.

A cette question posée par la municipalité au ministère de la guerre :

« Les gardes mobiles rentrés dans leurs foyers peuvent-ils être astreints au service de la garde nationale ? »

Il a été répondu :

« Les gardes mobiles, devant rester et rester à la disposition de l'autorité militaire jusqu'à complet achèvement de leur temps de service, ne sont pas aptes au service de la garde nationale. »

Pour chronique locale et faits divers : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Aux termes d'un arrêté en date du 2 juin, les quelques bataillons et fractions de bataillons de volontaires départementaux qui existent encore aujourd'hui seront dissous sur-le-champ.

La solde qui était attribuée aux officiers, sous-officiers et soldats volontaires leur sera continuée pendant quinze jours après la date du licenciement.

On lit dans l'*Union libérale* de Versailles :

« On sait que le lendemain du 26 mars, l'Ecole polytechnique, hostile à la Commune, a dû se retirer à Tours, où elle a résidé pendant deux mois.

« La révolution du 18 mars étant effacée, M. Thiers vient de décider que l'Ecole rentrerait à Paris.

« Elle doit être installée, rue Descartes, à la date du 15 juin. »

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BEDON, ex-notaire à la résidence des Rosiers-sur-Loire, ayant cessé ses fonctions, en a fait la déclaration au greffe du tribunal civil de Saumur, le 20 mai 1871, afin de retirer son cautionnement. (112)

A CEDER

DE SUITE,

UN FONDS D'HORLOGERIE

Quatre mille francs environ. Avec une belle clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger. Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou. S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n° 1 (ancienne maison Duvau Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1^{er} étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

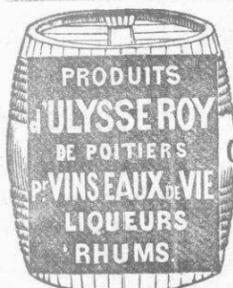
ON DEMANDE un garçon de magasin. S'adresser à M. GRASSET, libraire, rue Saint Jean. (114)

NOUVEAUTÉS.

EUG. BIZERAY,

Rue de la Tonnelle,

Demande de suite de **bonnes ouvrières**, pour les confections et les robes. (110)



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIELLANT,
Dentiste,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

M. ANGELO BOLOGNESI demande un garçon sachant lire et écrire et conduire des chevaux.

Un homme et une femme sans enfants demandent à entrer dans une maison bourgeoise : le mari comme cocher, et la femme comme cuisinière.

De très-bons certificats seront produits. S'adresser au bureau du Journal.

Une personne demande une place de cuisinière.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50
Qualité extra..... 3 »
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.